

# Service Hainchamps de mise en autonomie en logement communautaire

Pour adultes handicapés mentaux de la Meuse serésienne

rue Hainchamps 77

4100 Seraing

☎ 04 385 08 50

agrément A.W.I.P.H. : SAN-025

siège social: a.s.b.l. *Cesahm*

rue du Sewage 9 à 4100 Seraing

☎ & ☎ 04 336 72 76

✉ cesahm@skynet.be

## PROJET DU SERVICE HAINCHAMPS



Les questions liées à l'hébergement des adultes en situation de handicap mental traversent aujourd'hui tout le secteur de l'aide spécialisée. De nombreux parents et professionnels réfléchissent à des dispositifs nouveaux qui représentent une alternative à l'institution au sens où on l'entend aujourd'hui. Ces dernières années, quelques projets pilotes ou initiatives innovantes ont vu le jour.

C'est sur base d'échanges, de visites et de réflexions partagées que notre idée a mûri. La mise en autonomie de personnes handicapées mentales dans des logements communautaires de taille familiale est possible. L'accompagnement soutenu d'un travailleur social et une permanence téléphonique 24h/24 sont un soutien suffisant pour bon nombre d'adultes handicapés mentaux légers à modérés, voire sévères. La constitution progressive du groupe de personnes mises en autonomie et le développement d'une solidarité durable sont des facteurs clés de réussite.

La première habitante s'est installée en octobre 2006. Ensuite, le groupe s'est constitué progressivement. Nous avons fait un essai de mixité en 2009 mais les relations affectives se sont avérées trop complexes à gérer dans ce contexte de semi-autonomie. Nous avons donc choisi de consacrer cette maison exclusivement à des dames. Depuis 2014, 6 dames habitent au sein de notre logement communautaire. Pour certaines personnes, habiter au Service Hainchamps est envisagé comme une étape, un tremplin vers une vie plus autonome. Une personne a d'ailleurs rejoint en 2015 la structure LEN du TAH à Liège. Pour d'autres, il s'agit de leur maison à long terme ; une habitante fêtera, cette année, sa 10<sup>e</sup> année d'habitation au sein de sa maison de la rue Hainchamps.

## 1. Objet

Le Service Hainchamps a pour objectif de permettre à six dames adultes handicapées mentales de vivre en semi-autonomie dans un logement communautaire de taille familiale.

**Finalité** (commune aux différents services de l'ASBL CESAHM)

Leur donner des outils pour analyser, décider et agir ; pour se débrouiller dans la vie quotidienne.

### **Nos valeurs :**

- connaissance de soi et des autres
- respect des individualités
- solidarité, partage
- intégration à la vie sociale en tant que citoyen à part entière
- promotion d'une image positive de personnes actives au sein de la société

### **Ethique de travail des professionnels :**

- Ecoute, respect, empathie
- Coopération, solidarité
- Ouverture
- Congruence

### **Référents théoriques :**

- Normalisation
- Valorisation des rôles sociaux
- Analyse transactionnelle
- Photogramme©

## 2. Les habitantes

Le Service met en semi-autonomie maximum six personnes dans un logement communautaire.

Ces personnes sont des femmes handicapées mentales de plus de 18 ans, ayant une autorisation de l'A.W.I.P.H. pour fréquenter un SRT ou un SRNA ou un avis d'orientation de l'AViQ (cfr modification de la procédure au 1-01-2015).

La journée, elles fréquentent un service d'accueil de jour ou d'autres organismes ou associations (activités collectives en service d'accompagnement, volontariat, formation,...). Leur semaine est donc rythmée par une vie active et utile, ce qui est également un atout.

La vie en semi-autonomie demande un temps d'adaptation assez long en général. Nous voulons respecter les temps d'apprentissage et le rythme de chacun. Selon notre expérience, une période de 9 mois est nécessaire au développement des capacités nécessaires.



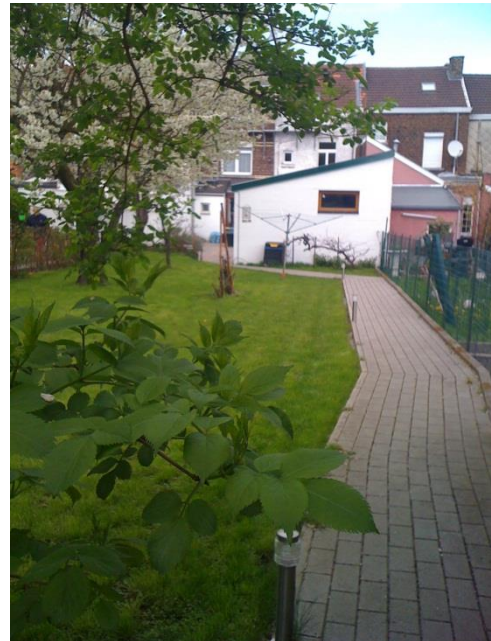
Un temps hebdomadaire de réunion permet aux colocatrices d'organiser leur vie communautaire. Elles fixent ensemble les règles importantes à suivre pour une vie respectueuse de tous. Elles se partagent les tâches communautaires (repas, entretien, lessives,...) en fonction des capacités et affinités de chacun.

Les habitantes ont élu une représentante au Conseil des Usagers de l'ASBL C.E.S.A.H.M. (entités de Seraing). Il se réunit tous les deux mois. A cette occasion elles peuvent formuler toutes suggestions relatives à la qualité de vie et l'organisation du service.

### 3. Procédure d'admission

Critères d'admission :

1. Etre une femme âgée de plus de 18 ans.
2. Etre en possession d'une décision favorable de l'A.W.I.P.H. dans le cadre d'une admission dans un SRNA ou un SRT ou d'un avis d'orientation du BR de l'A.Vi.Q.
3. Etre capable de rester des moments seul sans se porter danger à soi-même ou à autrui.
4. Ne pas manifester de trouble du comportement qui nuit à une vie en communauté (ex. intrusion dans la vie privée des autres habitants, manque de respect d'autrui, agression verbale ou physique, harcèlement...), ni de pathologie psychique envahissante (ex. névrose, psychose).
5. Présenter un avis médical favorable.



La constitution du groupe de personnes qui vivent ensemble, « les colocatrices », est un facteur clé de réussite. Le Service Hainchamps le constitue progressivement et en concertation avec les personnes elles-mêmes.

Etape 1 : Visite des lieux par la personne et sa famille ou son représentant - inscription à la demande (quelques renseignements administratifs) et après délai de réflexion.

Etape 2 : Dans le cas où une chambre est à nouveau disponible, nous prenons contact avec une personne inscrite sur la liste d'attente (par ordre d'inscription) – si la personne est toujours en demande, nous organisons une visite au domicile de la personne (anamnèse complète + avis médical).

Etape 3 : Faire connaissance avec les habitantes (passer min. 2 soirées au logement)

Etape 4 : Après avoir évalué les soirées en équipe pluridisciplinaire et lors de la réunion des habitantes, s'il s'avère que l'évaluation est positive, un court séjour variant de quelques jours à une semaine est prévu (au cas par cas) – ce même processus peut-être répété plusieurs fois avec un temps de réflexion d'une semaine entre les court-séjours.

Etape 5 : Si l'évaluation après les court-séjours est positive tant de la part de l'équipe pluridisciplinaire que de la part des habitantes, une convention de mise en autonomie est signée avec période d'essai de 9 mois.



#### **4. Le personnel**

##### *1. Les éducatrices*

Il s'agit des personnes ressources qui accompagnent les habitantes dans leur vie communautaire pour qu'elle soit harmonieuse et épanouissante pour chacune. Elles sont là :

- ✓ pour aider chaque personne individuellement face aux difficultés qu'elle peut rencontrer dans certaines démarches administratives, dans la recherche de loisirs, dans la gestion de son argent de poche, face à certains apprentissages, ...
- ✓ pour aider le groupe à organiser les tâches ménagères au quotidien
- ✓ pour aider les colocatrices à dialoguer, à s'entraider
- ✓ pour faciliter certaines réalisations...
- ✓ pour les aider à se prendre en charge au niveau de leur santé, les accompagner lors de rv médicaux si nécessaire, mettre en place le suivi nécessaire...
- ✓ les encourager à faire appel à leurs propres ressources (travail de valorisation et de prise de conscience de leurs ressources)
- ✓ veiller au maintien du bon état de l'infrastructure

Elles sont l'oreille attentive et le coup de pouce nécessaire à une vie harmonieuse.

Depuis janvier 2016, nous avons opté pour une structuration de l'accompagnement reposant sur deux personnes dont le temps de travail est équivalent : 15h/semaine, régime de 6 jours. Elles ne présentent pas de nuit. Elles se voient une fois par semaine, soit pour la réunion d'équipe, soit lors d'un temps plus informel pour coordonner leurs interventions.

Leur horaire est en fonction des besoins des colocatrices et est fixé de commun accord avec la direction du Service. Il se concentre actuellement sur 4

soirées en semaine et le samedi. Il comporte parfois des interventions ponctuelles en semaine en matinée ou en après-midi.

Lors de leurs congés, elles sont remplacées par un travailleur interne ou externe à l'ASBL.

## *2. La chef éducatrice*

Elle est responsable du bon fonctionnement du service et aide au besoin les éducatrices à structurer et planifier leurs interventions. Ponctuellement, elle apporte son aide pour des interventions particulières décidées en réunion de service.

Elle veille à la bonne circulation de l'information au sein du service et vis à vis des familles et des partenaires extérieurs.

Elle assure l'animation de la réunion de service bihebdomadaire.

Elle assure la permanence téléphonique (en alternance avec la directrice).

En l'absence de la directrice, elle prend les dispositions utiles en cas d'urgence et répond aux demandes tant extérieures qu'intérieures.

## *3. La directrice*

Elle assure la gestion journalière du service. Ses prestations sont volontaires. Elle participe à certaines réunions pluridisciplinaires et assure la permanence téléphonique (en alternance avec le chef éducateur).

## *5. Pluridisciplinarité*

A raison d'une fois par mois, une psychologue indépendante participe à nos réflexions et apporte un regard plus spécialisé concernant nos interventions. Elle collabore à l'élaboration et au suivi des projets individuels. Nous bénéficions également d'interventions ponctuelles du Cesahm pour affiner un bilan d'autonomie, réaliser un apprentissage spécifique, ...

## **6. Méthodologie**

L'équipe a mis en place une série d'outils permettant de gérer au mieux la communication et les différents accompagnements des habitantes.

- Suivi journalier : sont notées les situations et événements qui ponctuent le quotidien (visites, activités, initiatives, ...).
- Cahier d'observation : il reprend les observations plus générales mais également les observations individuelles liées à la santé, l'aspect relationnel, les accompagnements spécifiques, besoins et demandes, etc. Ce cahier comporte un intercalaire par habitante.
- Plan d'accompagnement individuel : y est mentionné le ou les objectifs poursuivis par l'habitante et les méthodologies mises en place par l'équipe éducative.
- Agenda des habitantes : y sont notés tous les rendez-vous et activités spécifiques à chaque habitante
- Cahier de réunion : reprend les PV des réunions hebdomadaires d'équipe.

## 7. La structuration des réunions

Les réunions d'équipes ont lieu toutes les deux semaines. Les deux éducatrices, la chef éducatrice et la directrice prennent un temps pour échanger sur les accompagnements quotidiens. Elles profitent également pour mettre à jour les outils, la structuration du travail, etc.

Une fois par mois, la psychologue indépendante y participe. Nous profitons de sa présence pour tenir une réunion de bilan lors de laquelle nous abordons les différents aspects liés au projet de vie d'une habitante. La supervision de la psychologue nous permet également d'analyser certaines situations plus délicates.

## 8. Les projets individuels

La personne handicapée, elle-même, est le moteur de son projet. Le fonctionnement du logement communautaire la place de facto au centre de l'action. C'est elle qui décide de son emploi du temps, qui partage avec les autres habitantes les tâches communautaires, qui vit tout simplement dans un environnement qu'elle a choisi. Son projet est fonction de ses besoins et aspirations s'inscrivant dans un nécessaire bien-être des personnes avec lesquelles elle vit. Le travailleur social est là comme personne ressource pour l'y aider.

Afin de structurer nos interventions, nous utilisons l'outil « Photogramme© ». Il nous permet de voir la personne dans sa globalité et de l'accompagner en tenant compte des multiples éléments qui lui sont propres.

Une réunion de bilan a lieu sur simple demande de la part d'une des parties (personne ou accompagnant) et au minimum une fois par an.

Une rencontre avec la famille ou le représentant est prévue aux moments clés de l'accompagnement (évaluation de la mise en autonomie, réunion de bilan, formulation du projet de vie...)



## 9. Le logement communautaire

Le logement communautaire utilisé par le Service Hainchamps se trouve rue Hainchamps 77 à 4100 Seraing.

La rue Hainchamps est située à proximité directe du quartier commerçant du Pairay. Cette situation urbaine permet une fréquentation aisée des commerces, des infrastructures publiques de service et de loisir locales.

Au rez-de-chaussée ; hall d'entrée, cuisine, salle à manger et salon

1er étage : un bureau, 3 chambres, une douche et un WC

2ème étage : 3 chambres, une salle de bain et un WC

Cour et jardin agrémentent l'arrière du bâtiment.

Ce bâtiment possède toutes les commodités nécessaires à la vie de six personnes.

Chaque personne aménage sa chambre, avec sa famille ou son représentant, selon ses goûts. Dans le cas où l'habitante n'a plus de réseau primaire, elle fait appel à la personne de son choix (représentant légal, personne de confiance, travailleur social ou autre).



Depuis septembre 2014, le logement est devenu entièrement privé. Le Saja « Les Ateliers Hainchamps », bien qu'étant présent au rez-de-chaussée du bâtiment, a aménagé un petit réfectoire à l'arrière de celui-ci. Ils ne partagent donc plus d'espaces communs avec les habitantes. Une collaboration entre les travailleurs sociaux des deux services se fait naturellement puisque les prestations se chevauchent à certains moments. Cependant une attention particulière est accordée au respect de la vie privée des personnes. Les habitantes et les personnes accueillies au SAJA se cotoient, se croisent et se respectent mutuellement. Des relations ponctuelles viennent enrichir certains moments du quotidien.



## 10. Les ressources du quartier

Le Service Hainchamps utilise au maximum les ressources locales.

La proximité du quartier commerçant du Pairay est un élément choisi et facilitateur. Les colocatrices ont un accès aisé soit à pied soit via les transports en commun aux différentes infrastructures publiques de service et/ou offrant des possibilités de distraction (épiceries, boulangerie, maison médicale, etc.). Le travailleur social responsable peut au besoin être personne ressource pour les y accompagner.

Chacun a le choix de son médecin généraliste. Comme toute personne à titre privé, les colocatrices peuvent individuellement faire appel en cas de besoin à une infirmière, un kiné, une aide familiale... A nouveau, le Service Hainchamps est là pour les aider dans leurs démarches...

L'entretien des bonnes relations établies depuis 1997 avec le voisinage proche est également un atout.

## 11. Collaborations avec des services extérieurs

Nous travaillons très régulièrement avec les personnes et/ou services suivants :

- Autres services de l'ASBL CESAHM : Sacha (service d'accompagnement) -Cesac (activités citoyennes)- SAJA CESAHM et Ateliers Hainchamps ;
- SAJA fréquentés par les habitantes ;
- Organismes de vacances et loisirs ;
- Services médicaux spécialisés ;
- Maison médicale du quartier ;
- Services hospitaliers ;
- Services d'accompagnements locaux ;
- Administrateurs de biens ;
- Centre PsyLiège ;
- Planning familial de Seraing ;
- Projet Fusion Liège ;
- Mutualité Chrétienne – Service Infor Santé



L'équipe socio-éducative du Service Hainchamps